

République française
Département de la Gironde
COMMUNE DE SAINT AUBIN DE BRANNE

Séance du mardi 05 juillet 2022

Membres en exercice : 11

Nb de présents : 8
Nb de représentés : 1
Nb de vote exprimés : 9
Nb de vote pour : 9
Nb de vote contre : 0
Nb d'abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux et le cinq juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal LABRO,
Date de la convocation:29/06/2022

Présents : Pascal LABRO, Robert FAURE, Laurent BEREAU, David PATEAU, Jérémy CUSSEAU, Sarah BRUNELLOT, Dominique PEYTOUREAU, Thierry MARQUE

Représentés : Marie MIRAMON

Excusés : Quitterie DUCLOT, Xavier BLOND

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur Robert FAURE

DE_2022_07_03 - Objet : DECISION MODIFICATIVE BUDGET N°1 - ASSAINISSEMENT

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-349.30	
6063	Fournitures entretien et petit équipt	349.30	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait les jours, mois et an susdits.



Pour extrait certifi  conform ,
Le Maire, Pascal LABRO